

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE **21 JUIN À 9H00**.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – soumissions – adjudication
4. Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – contrôle qualitatif des matériaux – services professionnels – mandat – autorisation
5. Cartographie des activités du service des travaux publics – mandat
6. Lettre d'entente syndicale – autorisation de signature
7. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 9 h 00.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**378-06-2019**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

**3. Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – soumissions – adjudication**

**379-06-2019**

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à l'amélioration de la sécurité des rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies décrétés au règlement numéro 1235-2019;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 20 juin 2019, à savoir :

Jobert inc.	648 375,07 \$
Généreux Construction inc.	779 748,26 \$

ATTENDU QUE monsieur Jonathan Désy, ingénieur de CLA Experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 20 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Jobert inc. le contrat pour l'exécution des travaux de l'amélioration de la sécurité des rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 648 375,07 \$.

**4. Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – contrôle qualitatif des matériaux – services professionnels – mandat – autorisation**

**380-06-2019**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux d'amélioration de la sécurité des rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour obtenir les services d'un laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité des rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies;

Que le contrat dans le cadre de ce projet soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme.

**5. Cartographie des activités du service des travaux publics – mandat**

**381-06-2019**

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un consultant pour cartographier des activités du service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater la firme Banks & MacKenzie inc. pour procéder à la cartographie des activités du service des travaux publics, le tout selon l'offre de services datée du 10 juin 2019 qui prévoit des honoraires de 3 750 \$ taxes en sus.

382-06-2019

**6. Lettre d'entente syndicale – autorisation de signature**

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant au taux de salaire relativement à un employé journalier manoeuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer la lettre d'entente numéro 2019-02 déposée conjointement par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, concernant le taux de salaire relativement à un employé journalier manoeuvre.

383-06-2019

**7. Levée de la séance**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 9 h 07.

---

Sylvie Malo  
Greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse